

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article183>

Aka MAC DONALD'S : La grÃve continue..

- ActualitÃ -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 25 octobre 2007

Mis Ã jour le : mardi 5 aoÃt 2008

UGTG.org

[\[JPEG\]](#) **Camarades, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe,**

Depuis le Mercredi 24 octobre 2007, les jeunes travailleurs des restos MAC DONALD'S sont en grève afin d'exiger de la direction des MAC DONALD'S plus de respect, de dignité et de meilleures conditions de rémunération.

Il s'agit d'être compris ni kouri, men ni las, et c'est précisément le message qu'ils sont en train d'adresser, à **DE OLIVERA, PREGLIASCO** et les autres.

Cela fait plus de 15 ans qu'ils travaillent dans des conditions exécrables, pas de climatisation dans certains restaurants, harcelés pour un jour d'absence pour cause de maladie, pas de régime de subrogation leur permettant d'être pris en charge par la Sécurité Sociale, sans qu'ils aient à payer, sans compter que sur les 400 salariés que compte MAC DONALD'S, ils sont plus d'une centaine à travailler à temps partiel, soit 88 heures mensuel et 772 euros de salaire brut.

Ainsi donc, cette précarité du travail qu'impose MAC DONALD'S à notre jeunesse n'est pas du tout un hasard, mais la résultante d'une volonté politique ayant pour objectif fondamental de transformer la jeunesse Guadeloupéenne en "citrons" (à "pran ji aw" : et surtout faire échec à toutes les négociations et revendications).

C'est précisément la raison pour laquelle ils proposent 19 euros d'augmentation de salaires, de modifier le Code du Travail en voulant que les heures de nuit commencent à partir de 23 heures or le Code du Travail prévoit 21 heures.

C'est surtout comprendre que leur stratégie d'intimidation par le biais de vigiles, non déclarés dans les restaurants, à qui la Convention Collective des Entreprises de Prévention et de Sécurité, interdit toute immixtion dans le déroulement des conflits du travail (loi N°2003.239 du 18 mars 2003 article 4 relative de la répression anti syndicale.

Enfin, il s'agit pour nous, jeunes travailleurs des MAC DONALD'S, de poursuivre notre mobilisation et rappeler à nos collègues, ceux qui n'ont pas encore compris qu'ils ne doivent pas céder au chantage, ni à l'intimidation des **PREGLIASCO** et **DE OLIVERA**, et rejoindre le piquet de grève.

Notre combat est juste et légitime, et fondé en droit, c'est la raison pour laquelle nous devons comprendre que la lutte engagée nous permettra de dégager d'autres perspectives pour nous, jeunes de Guadeloupe, qui voulons construire un avenir prometteur.

Nous réclamons, l'ouverture des négociations et la signature d'un protocole de fin de conflit nous garantissant :

1) la mise en place d'un minimum garanti : 60% pour les catégories I et II et 40% pour les catégories III et IV ;

2) les heures de nuit à partir de 21 h, article L.213.1.1. du Code du Travail,

majoration de 10% et entre 2 h et 6 h : 25 %, et 4% de repos compensateur ;

3) augmentation des salaires de 60 € brut pour l'ensemble des salariés ;

4) le respect intégral de la Convention Collective.

MAC DONALD'S p...k... mach... !!

LA GRÈVE CONTINUE !!

PA VOULONS POU VOUS ! AN NOU VOULONS POU NOU !!!

P...-P, le 26/10/07

SECTION UTHTR - UGTG MAC DONALD'S